



A l'Eure de Jouy



Meilleurs Voeux



Chers amis de Jouy

Nous nous souviendrons longtemps de l'année 2020 durant laquelle notre commune, notre pays, comme tous les pays du monde, ont été paralysés par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

L'année passée a été une année blanche.

Chacun aura compris que toutes les manifestations habituelles qui scandent la vie de notre commune se sont effacées, très vite éclipsées par la nécessité d'assumer une situation inédite.

Chacun de nous a su faire front dans la solidarité qui s'imposait.

Chacun a su s'adapter aux réalités avec discernement et responsabilité.

Que chacun en soit remercié dans l'intérêt de tous !

Souhaitons que 2021 soit l'année de la renaissance, avec la résurgence de toutes les forces vives et créatrices de notre village, infime part de ce pays, en ce monde.

Meilleurs vœux à tous et à tous ceux qui vous sont chers.

Votre maire, Christian PAUL-LOUBIERE

2021



Taxe foncière additionnelle



Le 17 décembre 2020, le Conseil communautaire de Chartres Métropole, après un débat de près de 3 heures, a voté une taxe foncière additionnelle au taux de 7,5%. Il revient aux conseillers communautaires de fournir une explication de vote au regard de cette décision qui ne fait pas l'unanimité. Christian Paul-Loubière a souhaité cet entretien, qui n'a pas été préparé en amont, en me demandant de me positionner comme contribuable et non comme élu.

Pascal Martin : Pourquoi cette taxe additionnelle a-t-elle été votée maintenant ? Pourquoi ne pas avoir attendu la suppression de la taxe d'habitation ?

Christian Paul-Loubière : L'État porte une lourde responsabilité de la situation subie aujourd'hui par nos collectivités. Depuis 2011, il a réduit les dotations qu'il versait aux communes sans les compenser à égalité dans le temps. Entre 2011 et 2017, nous avons perdu une part importante de ces recettes, tant pour la commune que pour Chartres Métropole. Il a ensuite décidé de supprimer la taxe d'habitation qui allait pour partie à la commune et pour autre partie à l'agglomération. C'était déjà de la fiscalité additionnelle perçue par Chartres Métropole ; ce n'est donc pas nouveau puisque qu'elle avait été imposée par l'État, en 2010, après la suppression de la taxe professionnelle voulue par le Président Sarkozy. Enfin l'État transfère toujours plus de charges aux collectivités territoriales sans transferts de recettes équivalents. Tout cela a créé un manque à gagner qu'il faut, à un moment ou un autre, compenser.

Par ailleurs, l'évolution des bases a été fixée par l'État à 0,1 % au lieu de 1 ou 1,5%, ne permettant pas une majoration de nos produits. En conséquence, nous devons anticiper sur le mandat afin de maintenir le niveau et la qualité des services qu'attendent nos habitants. Il doit être observé que les contribuables, propriétaires occupants, ne paieront plus (pour ceux qui la payent encore⁽¹⁾) que 66 % de la taxe d'habitation en 2021, et plus du tout en 2023. Cela revient en fait d'un côté, à augmenter les capacités financières de l'agglomération dans une période qui est de plus en plus difficile tout en sachant que le contribuable, lui, verra sa charge d'impôt supprimée d'une partie de la fiscalité locale qui allait à l'agglomération.

Pour être plus précis, il faut se référer aux avis d'imposition 2020 des taxes foncière et d'habitation. Sur l'avis d'impôt taxe d'habitation : deux colonnes sont importantes pour comprendre les enjeux, celle relative à l'intercommunalité (Chartres Métropole), avec un taux d'imposition à 9,32% qui correspond à ce que recevait l'agglomération, celle relative à la commune, avec un taux de 12,72%, qui lui était reversée. Ces deux taxes vont disparaître pour tous les habitants en 2023. Si l'on se réfère maintenant à l'avis d'imposition de la taxe foncière : la colonne Intercommunalité est vide en 2020 (aucun prélèvement).

En 2021, figurera ici la taxe additionnelle de 7,5% qui nous intéresse. Si on la compare au taux communal de 17,89% et au taux départemental de 20,22%, il est évident que le taux de l'agglomération est bien plus bas. Si maintenant, on met en regard les deux avis d'imposition sur la part réservée à l'intercommunalité, pour un propriétaire occupant, la taxe passe de 9,32% (TH) à 7,5% (TF additionnelle nouvelle). Mécaniquement, il paiera moins d'impôts...

Pascal Martin : Oui, mais ce mécanisme ne touche pas tout le monde, les artisans, les commerçants, les PME en sont exclus.

Christian Paul-Loubière : En effet, cela ne touche pas non plus les propriétaires non-occupants : bailleurs ou résidents secondaires.

Les premiers ne payent pas la taxe d'habitation puisque cet impôt est assumé par leurs locataires, les seconds continueront de la payer puisque non exonérés sur les résidences secondaires. Ainsi, le même avantage, par compensation négative, ne leur est pas apporté. En revanche, concernant les commerçants et les industriels, l'État prévoit une exonération partielle tant de la taxe foncière bâtie industrielle (TFBI) que de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui respectivement vont à la commune et à l'agglomération.

Pascal Martin : De nombreux maires se sont émus de cette décision, précisant qu'il allait être difficile de convaincre leurs administrés du bien-fondé de cette taxe. Or, vous faites la démonstration que le différentiel entre la diminution de la taxe d'habitation et la taxe foncière additionnelle se neutralisent déjà dès la première année de son application, soit en 2021.

Christian Paul-Loubière : En effet, seuls les propriétaires non-occupants n'auront aucune compensation par exonération.

Pascal Martin : Je ne mettrais pas sur le même plan ces différents types de propriétaires, celui qui possède des biens et les louent doit aussi en assumer les inconvénients. Mais je pense plutôt aux personnes qui ont des difficultés, des petits revenus, les personnes seules, les retraités. La crise sanitaire va inévitablement se transformer en crise économique, voire en crise sociale, augmentant encore la précarité. On peut craindre une aggravation du chômage bien que, de mon point de vue, l'État aide considérablement si l'on compare à ce qui se passe dans d'autres pays.

Christian Paul-Loubière : Le taux de 7,5% ne sera pas appliqué pour ces personnes-là. Dans le cas de faibles revenus, des exonérations sont prévues par la loi, pouvant aller jusqu'à une non-imposition pure et simple.

Pascal Martin : N'était-il pas plus simple d'attendre 2022 ? Ne pouvait-on pas mettre en attente certains gros investissements de Chartres Métropole ?

Christian Paul-Loubière : On prend d'avance les financements qui seront nécessaires au maintien des services à la population existants, en matière de réseaux et en matière d'équipements dont les travaux ont débuté ou ceux pour lesquels l'agglomération s'est engagée auprès des entreprises du BTP, par exemple. Cela concerne le Parc des Expositions et le Complexe multiculturel et sportif sur le Pôle Gare. Ce sont des "coups partis" sur lesquels on ne peut revenir et qui seront, de toutes façons, financés par les produits de leur exploitation.

Il faut comprendre que ces structures s'équilibreront lorsque la situation sera redevenue « normale ». Le Parc des Expositions sera plus attractif, il sera possible de faire davantage de manifestations, dégageant ainsi des recettes visant à l'équilibre.

Il en est de même pour le Complexe culturel et sportif, on pourra y faire davantage de concerts, de matches d'envergure internationale.

Leur rentabilisation doit être prise en compte.

Enfin, on doit prendre conscience que l'investissement est une valeur ajoutée sur notre territoire qui devient toujours plus attractif parce que, précisément, on y investit beaucoup. Nombreux sont les industriels qui décident de s'implanter chez nous avec des critères de choix qui les intéressent eux, leurs salariés et leurs familles, les services à la population, salles de cinéma, théâtre, Médiathèque, école de musique, et autres équipements sportifs, comme l'Odyssée, ...

Pascal Martin : Et quel est le rôle du maire dans tout cela ?

Christian Paul-Loubière : Je dirai qu'il y a trois positions à adopter ici, elles sont radicalement différentes.

Il y a celle du contribuable qui évidemment est réticent à payer toujours plus d'impôts et veut surtout savoir ce que l'on fait de son argent, comment il est redistribué ?

Ensuite, celle du maire, élu local qui gère les équilibres budgétaires. Il doit, dans ces circonstances, donner à ses administrés et à ses conseillers des réponses quant à l'utilisation des fonds par l'agglomération en gardant à l'esprit que la taxe d'habitation était un impôt reversé à la commune et qui a disparu.

Enfin, il y a celle de l'élu communautaire qui comprend les mécanismes de l'agglomération et qui apprécie différemment les choses. Il ne peut pas trancher comme le ferait un conseiller municipal. Sa vision est plus globale. D'ailleurs, le conseiller communautaire n'est pas élu par son conseil municipal, il est directement élu au suffrage universel par les électeurs de sa circonscription lors des élections municipales. C'est pour cette raison que depuis 2014, son nom, comme candidat, figure à part sur le bulletin de vote.

Pascal Martin : ça c'est de la rhétorique, car il appartient à la même majorité, à la même liste qu'il représente, d'ailleurs ce sont en général les maires qui sont les représentants des communes membres et qui siègent à l'agglomération.

Christian Paul-Loubière : Oui, mais sa légitimité est différente, il ne possède pas un mandat du conseil municipal bien qu'il doive l'informer. Il n'a pas de mandat impératif ; cela change tout. Précisément parce que, comme conseiller communautaire, il apprécie la situation à un autre niveau de gestion, celui de l'agglomération et non celui de la commune. Je considère que les maires qui ont réuni leurs conseils municipaux avant le Conseil communautaire n'avaient pas à le faire.

Pascal Martin : Le conseiller communautaire ne peut être que dans la mouvance du conseil auquel il appartient⁽²⁾, c'est d'ailleurs souvent le maire qui siège à l'agglomération. Votre propos précédent permet de comprendre pourquoi nos conseillers municipaux n'ont pas eu à statuer sur cette décision en amont.

Certains maires qui l'ont fait se sont ainsi retrouvés dans une position ambiguë, cela se ressent quand on visionne la séance du Conseil communautaire⁽³⁾.

Christian Paul-Loubière : Quand on est conseiller municipal, par méconnaissance des mécanismes de l'agglomération, on peut prendre des décisions qui ne sont pas conformes à l'ensemble d'un territoire communautaire de 138 000 habitants.

Prendre une décision dans l'intérêt de la commune de Jouy ne signifie pas prendre une décision dans l'intérêt des 66 communes qui composent l'agglomération. Prenons le cas des 30 communes en difficulté - Jouy n'étant pas concernée - les décisions prises ne pourraient pas être les mêmes, on mettrait de côté la notion de solidarité communautaire venant au secours de ces communes.

Voter dans l'intérêt de sa propre commune ne signifie pas voter dans l'intérêt de l'agglomération. C'est la différence entre l'intérêt particulier, bien que dans ce cas-là il soit communal, et l'intérêt général, qui en l'espèce est communautaire. Selon le niveau, la gestion n'est pas la même. L'État, le département, la région ne gèrent pas les choses de la même façon, prenant en compte des éléments de référence qui ne sont pas les mêmes.

Pascal Martin : Alors, dans ce cas, le taux n'aurait-il pas dû être progressif ?

Christian Paul-Loubière : En effet, nous y avons réfléchi, notamment au regard des 20 % des contribuables qui sont encore assujettis à la taxe d'habitation. Mais en augmentant le taux de Taxe Foncière additionnelle chaque année, on aurait provoqué des mécontentements à chaque échéance. L'engagement a été pris que le taux de cette taxe serait fixé pour les 5 ans à venir, soit sur la durée du mandat.

Pascal Martin : J'entends bien, mais n'y a-t-il pas eu un peu de précipitation dans cette décision ; n'aurait-elle pas dû faire l'objet de davantage de communication, notamment au sein des conseils municipaux ?

Christian Paul-Loubière : Certainement, la crise sanitaire, les confinements à répétition, ne nous ont pas permis de nous réunir comme on le fait habituellement. Nous avons dû prendre des décisions en urgence de manière à voter les budgets en début d'année 2021, notamment sur la base de cette taxe qui détermine, pour partie, le montant des recettes du budget principal de Chartres Métropole. Il y a le temps administratif et le temps conjoncturel lié à la crise sanitaire, malheureusement les deux n'ont pas été faciles à maîtriser.

Pascal Martin : Certains estiment que Chartres Métropole s'est trop endettée, en raison d'investissements trop coûteux ou trop ambitieux ?

Christian Paul-Loubière : La question de l'endettement est récurrente, mais trop d'amalgames sont faits, et les confusions sont fréquentes. Il a, en effet, été question de l'endettement de l'agglomération lors du débat communautaire, un conseiller de l'opposition a fait remarquer que l'on allait supporter 245M€ de dépenses de 2021 à 2023.

Cependant, ce montant est afférent à l'ensemble des budgets (une fois consolidés) de Chartres Métropole et pas au budget principal auquel est associée la taxe foncière qui lui reviendra. Pour ce budget principal, l'endettement est de l'ordre de 73M€ et non 245M€. La différence relève des budgets annexes qui s'autofinancent par leur fiscalité propre ou les recettes liées à leur activité. C'est le cas du transport, financé par le versement mobilité (payé par les employeurs), ou de l'eau et de l'assainissement, financés par la redevance de chaque usager.

Il faut tenir compte d'un ratio important. Raisonons sur un ménage, qui a une dette et auquel il reste chaque année de l'argent qu'il a épargné, ce qu'en comptabilité, on nomme l'épargne brute et qui permet de rembourser une part d'emprunt chaque année.



Si l'on fait le rapport entre l'endettement de l'agglomération et son épargne brute, cela donne une possibilité de rembourser la dette de Chartres Métropole sur presque 12 années. En 2023, on passera de 12 ans à moins de 8 ans, on constate donc que ce ratio s'améliore nettement en trois ans. La taxe foncière additionnelle contribuera à améliorer ce ratio.

A titre de comparaison, la commune de Jouy, comme je l'explique dans le bulletin municipal de septembre, a un endettement qui s'est réduit d'année en année. Ainsi, son ratio de désendettement est tombé à un an, ce qui nous permet d'obtenir, auprès des banques, des emprunts à taux réduits pour investir. Nous ne sommes pas dans la même situation que d'autres communes de l'agglomération, qui elles sont très endettées et risquent la procédure d'alerte pour éviter une sorte de "dépôt de bilan".

Il faut comprendre que si l'agglomération cessait de distribuer aux communes la DSC et les fonds de concours, ce ratio tomberait, pour elle, à 7 ans. Corrélativement, cela provoquerait un manque à gagner important pour les communes de Chartres Métropole qui devraient trouver de nouvelles recettes, notamment en augmentant les impôts locaux de ses administrés.

Pascal Martin : Est-ce que vous pouvez rappeler, sans être exhaustif, ce que Chartres Métropole apporte aux communes ?

Christian Paul-Loubière : Incontestablement, beaucoup d'avantages en termes de services à la population, on connaît par exemple les transports scolaires avec la carte à 10 €, ce qui fait économiser, pour une famille de deux ou trois enfants, jusqu'à près de 300 € par an.

Je le rappelle souvent, mais la baisse de la taxe d'ordures ménagères a été ramenée de 32,70%, quand nous appartenions au Sirmatcom, à 11,50% dès notre entrée dans l'agglomération. Elle n'a pas augmenté depuis 8 ans, offrant un service de qualité.

Nous avons aussi accès à l'Odyssee. L'agglomération paye les lignes d'eau et le transport gratuit pour les enfants de notre école, leur permettant l'apprentissage de la natation comme exigée par l'Education Nationale. L'économie est de plusieurs milliers d'euros par an.

N'oublions pas l'Accueil de loisirs sans hébergement, offrant des activités pour les enfants et les jeunes de Jouy. Un service onéreux qui a beaucoup évolué, largement financé par Chartres Métropole. Il en est de même du complexe sportif Marcel Jardé. Des investissements sont également réalisés, à l'entière charge de Chartres Métropole, dans les communes. Ils concernent, par exemple, les réseaux d'assainissement et d'eau potable, l'enfouissement des lignes électriques et l'éclairage public ou bien encore le cheminement le long de l'Eure que l'on appelle le "Plan vert" et dont Jouy profite, depuis le quartier des moulins neufs.

L'agglomération octroie à chaque commune une dotation solidarité communautaire (DSC). Pour Jouy, elle s'élève à 100 000€/an. Si la commune devait garantir cette recette, sans l'agglomération, ce serait un effort financier pour les Joviens.

L'agglomération verse aussi des fonds de concours pour les investissements communaux. Ainsi, nous en avons bénéficié à trois reprises pour l'aménagement du centre bourg depuis 2011.

Il faut savoir, cela nous a été rappelé par le comptable public, que sur les 66 communes de Chartres Métropole, 30 sont en procédure d'alerte avec une possible tutelle de la Chambre régionale des comptes qui imposera des augmentations fiscales aux communes concernées afin de rétablir leur situation financière. Cette solidarité joue en conséquence en faveur de l'ensemble de ces 30 communes.

Pascal Martin : Un accueil de loisirs existait déjà à Jouy avant que la commune n'entre dans l'Orée de Chartres.

Christian Paul-Loubière : Certes, mais on ne peut comparer celui d'il y a 20 ans, accessible seulement en été, avec celui d'aujourd'hui qui couvre tous les âges et chaque période de vacances tout au long de l'année. Les locaux ont été rénovés et agrandis.

Pascal Martin : Est-ce qu'une commune comme la nôtre pourrait vivre sans le soutien de Chartres Métropole ?

Christian Paul-Loubière : Certainement, mais pas avec le même niveau de services offerts à nos habitants. Pensons aux transports scolaires qui seraient bien plus coûteux pour les familles, et les transports à la demande. On a déjà parlé de l'Accueil de loisirs ou de l'apprentissage de la natation pour les enfants.

La réglementation nationale de plus en plus drastique nous oblige à mettre aux normes tous nos services, notamment en termes de sécurité des personnes et de protection de l'environnement. Ainsi le prix de l'eau serait bien plus élevé. En milieu rural, les réseaux très étendus avec peu d'usagers, sont bien plus coûteux qu'en milieu urbain et péri-urbain où les investissements sont mieux rentabilisés.

Pascal Martin : Et si Christian Paul-Loubière retirait sa casquette de 1^{er} vice-président de l'agglomération, il conclurait comment ?

Christian Paul-Loubière : Je conclurais en disant que ce n'est pas de gaieté de cœur que j'ai voté l'impôt additionnel. J'ai bien évidemment pensé à toutes celles et tous ceux qui vont devoir, encore, fournir un effort financier supplémentaire.

Je reste cependant convaincu que nous n'avons pas d'autre choix, si l'on veut continuer à garantir à nos habitants les services qu'ils sont en droit d'attendre et ce, pour les années à venir.

L'important, à la différence des impôts versés à l'Etat, est que ces contributions seront redistribuées ici, sur notre territoire, à l'avantage nous tous !

- (1) 80 % des propriétaires occupants ne la payent déjà plus au plan national.
- (2) Sauf pour les grandes villes, où il revient de droit un ou plusieurs sièges à l'opposition.
- (3) http://event.novialys.com/Datas/chartres/1464215_5fd7a1df1948c/



Solidarité

170 boîtes cadeaux de Noël

L'association AIDER AUTREMENT 28, dont le siège social est basé à Jouy, a repris le concept national «Un cadeau pour tous à Noël» et l'a adapté aux besoins des associations de la région. L'idée de départ : décorer une boîte à chaussures comme un paquet cadeau, la remplir de douceurs et de chaleur. Ces boîtes cadeaux avaient pour but de donner un peu de bonheur aux plus précaires, dans le contexte actuel difficile, en cette période de Noël.

Des enfants motivés...

Ce sont les élèves de l'école Aimé Allouis, à Jouy, de la maternelle au CM2, qui ont récupéré et décoré les boîtes à chaussures. Anne-Laure Tanguy, la directrice, et sa dynamique équipe, ont accepté avec enthousiasme de relever le défi.



Des dizaines de boîtes multicolores, peintes ou coloriées, des dessins et des petites cartes de réconfort ont ainsi été confectionnés durant la première quinzaine du mois de décembre.

Les enfants et leurs parents ont été extrêmement sensibilisés à cette action qui vient en aide aux plus démunis. En témoignent les multiples dons (livres, petits jeux, chocolats, peluches, coloriage...) venus en complément de ces boîtes.

Un succès incroyable !

L'idée de base était de récolter une vingtaine de boîtes cadeaux pour distribuer aux sans domicile fixe à la maraude.

Devant l'ampleur des dons, il a fallu adapter les boîtes selon les besoins des associations.



170 boîtes cadeaux ont donc été remises :

- 90 boîtes à l'Epicerie Solidaire Isidore de Chartres
- 30 boîtes aux Restos du Coeur à Mainvilliers
- 20 boîtes à la maraude du Foyer d'Accueil Chartrain.
- 10 boîtes à des adultes handicapés et isolés
- 20 colis alimentaires seront remis à des familles en difficulté.



Une véritable chaîne de solidarité

La présidente de l'association, Corinne Berthelot, tient à souligner : «Une véritable chaîne de solidarité est en train de se mettre en place dans notre village.

Outre l'école, les commerçants (Boucherie Olivier Visage, Le Bar de la Vallée, Le Jardin des Pousses, L'epicerie du Village, le Salon Mille et une Coiffure) et les habitants participent activement à toutes nos actions. Nous tenons à les remercier chaleureusement. Sans eux, rien ne serait possible !».

Un Téléthon'Livres très suivi

Parallèlement, le Téléthon'Livres de l'association s'est déroulé pendant les mois de novembre et décembre. 1.250 euros ont été récoltés lors de cette action. Une partie des bénéfices sera reversée à l'AFM Téléthon, l'autre partie servira à financer des colis aux plus précaires.

Un projet créatif original avec l'école : Une fresque participative autour du vitrail

Dès le mois de février, AIDER AUTREMENT 28, en partenariat avec l'école de Jouy et Kévin Picol, maître-verrier à Chartres, va mettre en place la réalisation d'une grande Fresque participative en vitrail sur le thème de la Solidarité.

Ce sont les enfants qui vont imaginer et réaliser cette fresque, avec le maître-verrier. Des tickets participatifs représentant des «petits morceaux de vitrail» seront vendus au prix de 2 euros et donneront droit à un tirage au sort doté de plusieurs lots (vous pouvez dès à présent acheter vos tickets à l'école ou à l'Ermitage, 33, rue du Bout-aux-Anglois à Jouy).

Les bénéfices de cette action permettront d'aider deux enfants atteints de maladie rare.

La fresque sera installée à l'école Aimé Allouis au printemps.

Gageons que les Joviennes et les Joviens répondront encore une fois présents !

CB



Toph au Taf

Christophe, du bâtiment à la création...

Christophe Galamont a d'une façon ou d'une autre toujours été proche des collectivités locales. Il a été conseiller municipal entre 2014 et 2020 dans notre commune, et a travaillé au Centre technique municipal d'une mairie des Hauts-de-Seine. Il y entre en 1997, gravit peu à peu tous les échelons et en est nommé responsable en 2012. A ce titre, il gère une équipe de 12 personnes appartenant à 5 corps d'état différents du bâtiment, prépare et coordonne les chantiers qui se déroulent en régie, régule les commandes et les stocks, veille au bon respect des budgets.



«Se polariser davantage sur le faire que le donner à faire»

Début 2020, Christophe souhaite renouer avec une certaine indépendance, se polariser davantage sur le faire que le donner à faire, alors il décide de créer son auto-entreprise à Jouy : « Tophe au taf ».

Titulaire d'un CAP en électrotechnique et d'un CAP, d'un BEP, d'un BAC pro dans les domaines des maintenances des systèmes de production et mécanique, il doit néanmoins faire valider ses connaissances par la Chambre des Métiers en menuiserie, plomberie, serrurerie .



Ces certifications lui donnent la possibilité dans le cadre de son auto-entreprise de proposer l'agencement de salles de bains, des cuisines, mais aussi de créer des portails et de fabriquer des meubles...

Ajoutons que pour des travaux de petite ou de moyenne envergure, la recherche d'une personne polyvalente est très demandée. Les clients préfèrent souvent un interlocuteur unique face à différents corps de métier qu'il faut coordonner.



Une passion pour les couteaux

Mais Christophe a aussi une botte secrète, une passion qui l'anime depuis longtemps où il laisse libre cours à sa fibre artistique. Il aime créer des objets tant pour leur utilité que pour leur esthétique.

A ce titre, en août 2019, il a réalisé un jeu d'échecs en bois et en métal qu'il présente au championnat de France d'échecs qui se déroule à Chartreexpo. Sa pièce est remarquée et on lui demande de participer aux Artisanales en 2020.

Au milieu d'autres créations, tels des meubles, girouettes, cactus lumineux, ce qu'il affectionne plus particulièrement est la création de couteaux. Ils les fabriquent de part en part en sélectionnant le type d'acier selon l'usage qui en sera fait, il usine, découpe, poli le métal jusqu'à lui donner forme, aspect et le tranchant nécessaire.

Il réalise la même chose sur les manches en choisissant des essences de bois différents, buis, chêne, eben, agrémentés de graines de tagua. Il confectionne aussi des sacoches en cuir pour les couteaux fabriqués. Avec plusieurs cordes à son arc, Christophe est pour le moins un garçon sacrament affûté...

Dans une période où de nombreuses entreprises baissent définitivement le rideau, c'est un vrai bonheur de constater que certains au contraire ouvrent leurs portes (voir également page suivante, « Le jardin des Pousses »).

PM

Toph au Taf

4 Avenue de Digue - 28300 JOUY
06.21.21.19.54 - topheautaf@gmail.com



Le Jardin des Pousses

Audrey, l'imagination au service de la pâtisserie...

Audrey grandit à Chartres jusqu'à ses 20 ans, où elle part étudier à Lille. Elle commence alors à travailler dans l'industrie automobile en Belgique, puis en Région Parisienne, avant de poser ses valises à Jouy, il y a quelques années.

Trois magnifiques enfants, un mari au top, une jolie maison et un grand jardin...elle avait tout pour être heureuse. Et pourtant, il lui manquait quelque chose d'essentiel : un travail qui la passionne. Fin octobre, après avoir préparé son projet pendant des mois, elle quitte son emploi pour réaliser son rêve : ouvrir une biscuiterie.

Quand le rêve devient réalité...

La période est difficile et les banques ne prêtent pas facilement; elle décide alors de faire appel à Bluebees, pour lancer un financement participatif. En échange de leurs dons, les généreux contributeurs ont pu se régaler avec ses biscuits, confitures et pain d'épices. Grâce à ses économies et aux 7.400 € récoltés, elle peut alors finir les travaux de son atelier, acheter le stock de matières premières et démarrer son activité.



Des ingrédients majoritairement bio et locaux

La boutique internet a ouvert le 14 janvier 2021 et vous propose des biscuits sucrés, des biscuits salés et des confitures avec des fruits de saison.

Les ingrédients utilisés sont majoritairement bio et locaux. Par exemple, les farines de blé, maïs, sarrasin et épeautre viennent de la Ferme au Colombier à Néron. Les œufs sont fournis par Céline Colas à Houville-la-Branche et les fruits viennent majoritairement de fermes locales, qui travaillent en agriculture raisonnée, comme la Ferme du Verger ou le Potager de Diane.



Vous aurez également la possibilité de commander des coffrets cadeaux et des biscuits originaux pour les événements spéciaux comme la St Valentin. D'ici la fin du mois, vous pourrez découvrir des gâteaux de voyage comme des brownies, des cakes ou encore des madeleines et des financiers.

Enfin, dès le mois de mars, vos baptêmes, mariage ou autres événements festifs trouveront une touche locale à travers des biscuits personnalisés avec vos messages.

Comment profiter de ces offres ?

- par sms ou par email : envoyer votre commande au 06.30.80.88.61 ou au contact@lejardindespousses.com, la date de disponibilité de vos produits vous sera alors communiquée pour venir les chercher

- sur la boutique internet : www.lejardindespousses.com. Parcourez les différentes rubriques, faites votre choix et choisissez le retrait en boutique, c'est gratuit.

Les retraits se feront au 10, rue du Bout d'Anguy le samedi de 9h à 12h et le lundi de 9h à 12h.

NB : Vous pouvez bénéficier des offres vrac en ramenant vos propres contenants qui seront remplis sur place.

Pour vous éviter toute attente, les réservations seront à effectuer au préalable par sms/email ou via la boutique internet.





Calendrier des Fêtes

(en fonction de la situation sanitaire)

JANVIER

Samedi	9	Assemblée générale Athlétisme
Jeudi	14	Assemblée générale Cap 60
Samedi	30	Assemblée générale Théâtre

FEVRIER

Dimanche	7	Loto APE
Jeudi	11	Cap 60

MARS

Dimanche	7	Loto Pompiers
Jeudi	11	Cap 60
Dimanche	21	Concert Moulin - Jazz de Mars Vladimir Torres Quartet
Samedi	27	Théâtre - 1 ^{re} représentation

AVRIL

Vendredi	2	Théâtre - 2 ^e représentation
Samedi	3	Théâtre - 3 ^e représentation
Dimanche	4	Concert des élèves au Moulin
Jeudi	15	Cap 60
Dimanche	18	APE - Chasse aux oeufs
Samedi	24	Comité des Fêtes - Bric-à-brac
Dimanche	25	Comité des Fêtes - Bric-à-brac

MAI

Jeudi	6	Cap 60
Samedi	8	Commémoration

JUIN

Jeudi	10	Cap 60
Samedi	12	Comité des Fêtes
Dimanche	13	Comité des Fêtes
Vendredi	18	Assemblée générale Badminton
Samedi	26	Concert Fête de la Musique Kermesse

JUILLET

Vendredi	2	Théâtre - Récompenses des enfants
Jeudi	8	Cap 60

Mardi	13	Comité des Fêtes - Retraite aux flambeaux Apéro concert Pompiers
Mercredi	14	Fête nationale - Repas champêtre

SEPTEMBRE

Samedi	4	Forum des Associations
Jeudi	16	Cap 60
Vendredi	17	Assemblée générale APE
Samedi	18	Journée du Patrimoine (L'Ecurie)
Dimanche	19	Journée du Patrimoine (L'Ecurie)

OCTOBRE

Samedi	2	Soirée Pompiers
Dimanche	3	Soirée Pompiers
Jeudi	7	Calendrier des Fêtes
Samedi	9	Repas des Aînés
Dimanche	10	Bourse aux jouets
Jeudi	14	Cap 60 Assemblée générale Musique
Samedi	16	Théâtre des Ados
Dimanche	17	Théâtre des Ados
Samedi	30	Halloween APE
Dimanche	31	Halloween APE

NOVEMBRE

Jeudi	4	Cap 60
Jeudi	11	Commémoration
Jeudi	18	Comité des Fêtes - Beaujolais
Samedi	20	Soirée Cabaret - Moulin

DECEMBRE

Vendredi	3	Téléthon Pompiers (caserne)
Samedi	4	Téléthon Pompiers (caserne) Pompiers - Sainte-Barbe Marché de Noël - Moulin
Dimanche	5	Marché de Noël - Moulin
Jeudi	9	Cap 60
Samedi	11	Spectacle de Noël des enfants
Dimanche	12	Spectacle de Noël des enfants

Le Père Noël est arrivé en calèche !



Malgré la pluie et le froid, le Père Noël a réussi à arriver jusqu'à Jouy.

Finie l'inquiétude des petits qui se demandaient si le Père Noël serait masqué, s'il avait pensé à son at-testation...

La promenade en calèche, la photo avec le Père Noël et la distribution de bonbons et de chocolats ont ré-chauffés le coeur des petits et des grands !

Merci aux organisateurs.

